

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS191

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Les salaires du secteur privé sont indexés sur l'évolution moyenne des bénéfices des entreprises du CAC40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'an dernier, les groupes du CAC40 ont réalisé 160 milliards d'euros de bénéfices. C'est 4 fois plus que ceux réalisés en 2020. Cet amendement vise donc à indexer les salaires sur l'évolution des bénéfices des entreprises du CAC40.